



# Nos engagements

## Les données personnelles<sup>1</sup> chez AXA France

La vocation d'AXA est de vous aider à vivre sereinement et à réaliser vos projets en vous protégeant, ainsi que vos proches et vos biens, contre les risques. Cela implique notamment de rassembler des données nécessaires à la bonne compréhension des risques contre lesquels nous vous protégeons et pour vous proposer les produits et services les mieux adaptés à vos besoins.

Parce qu'il est essentiel que ces informations soient protégées et que leur traitement respecte votre vie privée, le Groupe AXA a publié une déclaration sur la confidentialité des données, qui fixe les grands principes qui guident son action à travers le monde.

Découvrez la [Déclaration du Groupe AXA à propos de la confidentialité des données](#)

En France, il existe des réglementations qui encadrent au quotidien l'usage, la collecte et la protection des données personnelles. Elles sont parmi les plus protectrices au monde. Concrètement, elles vous garantissent notamment :

- le droit d'accéder à vos données personnelles dont nous disposons et de nous demander à quelles fins nous les utilisons ;
- le droit de faire corriger une erreur ou de faire supprimer une information obsolète vous concernant ;
- le droit de vous opposer, à faire figurer vos données personnelles dans un fichier ;
- la confidentialité de vos données de santé. Les données relatives à votre santé, qui sont particulièrement sensibles, sont couvertes par le secret médical. Nos services médicaux sont placés sous l'autorité de médecins, qui y sont soumis. Ces données ne peuvent être utilisées que dans le cadre strict de l'exécution d'un contrat avec votre accord.

C'est dans ce cadre établi par la réglementation que nous agissons tous les jours pour protéger vos données, encadrer leur utilisation et dialoguer dans la transparence avec vous sur ces questions.

- Protéger vos données

AXA est le premier groupe d'assurance à avoir adopté des règles internes à ce sujet. Elles ont été approuvées par la Commission nationale Informatique et Libertés (CNIL) et par 15 autres autorités européennes en charge de la protection des données. Elles garantissent un niveau élevé de protection quel que soit le pays où exercent les filiales d'AXA.

Au quotidien, nous avons un Délégué à la Protection des Données et un Responsable de la Sécurité du Système d'Information, avec des équipes dédiées. Elles vous protègent contre une utilisation ou une

---

<sup>1</sup> Les données sont considérées "à caractère personnel" dès lors qu'elles permettent d'identifier directement ou indirectement une personne physique (ex. nom, n° d'immatriculation, n° de téléphone, photographie, date de naissance, commune de résidence, empreinte digitale...).



divulgarisation non autorisée de vos données. Nous sensibilisons nos collaborateurs et menons une enquête annuelle destinée à mesurer leur engagement en faveur de la sécurité de l'information. Nous contrôlons aussi la manière dont vos données sont protégées par nos prestataires de services, dans le cadre de procédures contractuelles exigeantes en matière de confidentialité.

- Encadrer l'utilisation de vos données à caractère personnel

Nous vous offrons des solutions de prévention et de protection constamment réactualisées, grâce à une analyse approfondie de vos risques. Pour ce faire, vous nous confiez souvent des données à caractère personnel sensibles qui nous sont nécessaires pour vous proposer le contrat d'assurance dont vous avez spécifiquement besoin - à la fois au moment de la souscription initiale puis au cours de la vie du contrat. Nous nous considérons comme les gardiens de ces données et nous ne les vendons pas à des tiers extérieurs au Groupe AXA. Nous pouvons dans certains cas vous proposer des produits et des services en collaboration avec d'autres entreprises, mais seulement lorsque nous sommes convaincus que ces produits présentent une réelle valeur ajoutée pour vous.

A chaque fois qu'une évolution technologique soulève des questions nouvelles, AXA France dialogue avec la CNIL. C'est par exemple le cas pour les méthodes d'anonymisation des données ou le développement de nos services de téléconsultation médicale. C'est le cas aussi des objets connectés qui permettent une analyse fine des risques que vous courez, afin de les prévenir et de les couvrir.

Nous garantissons à vos données de santé une protection élevée en application de la réglementation qui consacre le secret médical et d'un code de bonne conduite élaboré par les assureurs.

- Dialoguer dans la transparence avec vous

AXA France contribue à la sensibilisation du grand public à la protection des données personnelles. Dans le cadre de l'action de l'Association AXA Prévention, nous avons établi un guide éducatif pour prévenir les risques numériques liés à l'usage d'internet. Nous sensibilisons également les plus jeunes, au travers du Permis Internet dans les écoles, avec la Gendarmerie nationale. Nous développons aussi des programmes de prévention et d'assurance de ces risques dédiés aux particuliers, aux familles et aux entreprises.

Découvrez le [Guide du bon sens numérique](#)

Au sein du Groupe AXA, nous jouons un rôle actif dans le débat public sur la protection des données à caractère personnel. C'est en tenant compte de vos besoins au quotidien que ces principes qui encadrent la protection de vos données personnelles seront régulièrement mis à jour.